

Rubrique 1	Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise
1.1	Identificateur de produit
	Nom commercial Armicarb
	Synonyme
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées
	Utilisation Fongicide
	Utilisations déconseillées
1.3	Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité
	Fabricant Stähler Suisse SA Henzmannstrasse 17A CH-4800 Zofingen
	Téléphone +41 (0)62 746 80 00
	E-mail info@staehler.ch
	Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG
	Adresse Stahlermatten 6 6146 Grossdietwil, Suisse
	Téléphone +41 (0)62 917 5005
	E-mail sales@biocontrol.ch
1.4	Numéro d'appel d'urgence
	Téléphone 145 (Tox Info Suisse)
Rubrique 2	Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou de la préparation
	Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
2.2	Éléments d'étiquetage
	P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. P102 À conserver hors de portée des enfants. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Mention d'avertissement: néant
2.3	Autres dangers
	Le produit ne contient pas de substances vPVB (very persistent, very bioaccumulative) ou PBT (persistent, bioaccumulative, toxic) et ne relève donc pas de l'annexe XIII de l'ordonnance (EG) 1907/2006.
Rubrique 3	Composition/informations sur les composants
3.1	Substances
	Ce produit est un mélange.
3.2	Préparations
	Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. Hydrogénocarbonate de potassium 85% Sulfate de sodium et de dodécyle > 15% Docusate de sodium > 15%

Rubrique 4 Premiers secours	
4.1 Description des premiers secours	
Remarques générales	Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation	Amener à l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
Après contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement à l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Recourir à un traitement médical. Peut provoquer une alcalose systémique en cas d'ingestion d'une grande quantité.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Pas d'autres informations importantes disponibles
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
	Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.
Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction:	Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Moyens d'extinction inappropriés:	
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation	
	Peut être dégagé en cas d'incendie: Carbon dioxide (CO ₂) Dioxyde de soufre (SO ₂) Oxyde de potassium Le produit n'est pas inflammable.
5.3 Conseils aux pompiers	
	Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.
Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter la formation de poussière. Veiller à une aération suffisante.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	
	Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	Recueillir par moyen mécanique.
6.4 Référence à d'autres rubriques	
	Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène générales.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Préventions des incendies et des explosions:
Aucune mesure particulière n'est requise.
Le produit n'est pas inflammable.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.
Ne pas stocker avec des acides.
Conserver séparément de l'eau.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/de visage	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas inhaler la poussière. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Lunettes de protection (EN166)
Protection de la peau	Choix du matériau des gants (Caoutchouc nitrile) en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Vêtements de travail protecteurs
Protection respiratoire	N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. Lors de formation de poussière: masque contre poussière
Autres	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	8.33 à 20 °C:
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	Non déterminé
Point d'inflammation	Non déterminé
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	Non déterminé

Pression de vapeur (20 °C)	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité	1 g/cm ³ CAS 298-14-6 / Potassium hydrogencarbonate
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-allumage	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions au contact de l'eau et des acides.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Acide fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre (SO_x)
Dioxyde de carbone
Oxydes de potassium

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Oral LD50 2600 mg/kg (♀) (rat), 2900 mg/kg (♂) (rat) Dermique LD50 > 5000 mg/kg (rat) Inhalatoire LC50 > 2,3 mg/l (rat)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Effet d'irritation possible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légère irritation et rougeur possible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucun effet de sensibilisation connu.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour	Compte tenu des données disponibles, les critères de

certaines organes cibles – exposition unique	classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

298-14-6 Hydrogénocarbonate de potassium

Poissons	LC50 96h > 1200 mg/L (Truite arc-en-ciel)
Crustacés	EC50 48h > 860 mg/L (<i>Daphnia magna</i>)

Armicarb

Algues	EC50 72h > 100,9 mg/L (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
--------	--

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Pas de données disponibles
Dégradabilité physique et photochimique	Pas de données disponibles
Biodégradation	Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	Pas de données disponibles
Facteur de bioconcentration	Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Pas de données disponibles
Tension superficielle	Pas de données disponibles
Adsorption/lixiviation	Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La préparation ne contient pas de substances vPvB ou PBT.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7 Autres informations

Aucun

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
Code/marquage des déchets conforme à OMoD	Aucun
Information important pour le traitement des déchets	Aucun

Information important pour le traitement d'eau sale Aucun
Autre recommandation pour le traitement des déchets Aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport

ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable. Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux: Les produits phytosanitaires ne doivent pas avoir accès aux eaux. Pour cette raison il faut les emmagasiner conformément aux exigences de sécurité d'après la classe de pollution des eaux 3. Par conséquent il n'est pas nécessaire de classer et marquer des produits phytosanitaires en classe de pollution des eaux.

Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement. Eviter chaque contact inutile avec le produit. L'emploi abusif peut nuire à la santé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Rubrique 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

i Révision

Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Date 18.05.2022